

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 4 Pluviôse.

(Ere vulgaire)

Dimanche 24 Janvier 1796.

Combat entre les troupes républicaines et les troupes sardes du côté de Priola. — Prise d'un navire suédois par un corsaire impérial qui l'envoya à Vado, où les Français s'en sont emparés. — Escadre de 15 vaisseaux de ligne prête à sortir du port de Toulon. — Lettres du ministre de l'intérieur au directoire exécutif. — Réponses du directoire exécutif à ce ministre.

I T A L I E.

De Turin, le 6 janvier.

Quoique les Français, attendu la rigueur de la saison & l'aspérité des neiges, aient été obligés de concentrer dans la rivière de Gênes une bonne partie de leurs troupes qui menaçoient nos postes avancés de Céva & de Mondovi, ils ont cependant entretenu divers postes avancés qu'ils regardoient comme importants; & parmi ces postes est celui de la côte de Priola, où ils ont laissé 1500 hommes qui s'y sont fortement retranchés depuis le 4 décembre.

Cette position trouboit nos postes avancés; en conséquence, le lieutenant-colonel de Sainte-Rose, qui commandoit un corps de troupes posté à la Vioula, forma le dessein de débusquer l'ennemi de la côte de Priola, & le soir du 31 décembre il détacha trois corps de volontaires, tirés tant du régiment de Chablan que des grenadiers royaux, des régimens de Savoie & de Turin.

Les commandans de ces trois colonnes exécuterent avec tant d'intelligence & de précision les ordres qu'ils avoient reçus, que l'ennemi, attaqué en même-tems de front & en flanc à l'arme blanche, opposa vainement la résistance la plus opiniâtre; il se vit contraint d'abandonner son poste, laissant sur le champ de bataille plusieurs morts & plusieurs prisonniers, parmi lesquels se trouvent deux capitaines & deux autres officiers.

(Extrait de la gazette de la cour de Turin.)

De Gênes, le 5 janvier.

Un corsaire impérial, dans sa croisière du Levant, prit un navire suédois venant de Cagliari, chargé de 3500 mines de froment; comme il ignoroit les succès des Français dans notre rivière, il envoya sa prise à Vado, où elle est arrivée ces jours derniers & où les Français s'en sont emparés; le corsaire lui-même auroit

subi le même sort, s'il n'avoit été informé, par hasard, que Vado étoit tombé au pouvoir des Français.

La marche d'une grande partie des troupes françaises qui quittent notre rivière pour se porter vers la montagne fait conjecturer que l'hiver ne sera pas aussi paisible qu'on l'avoit cru d'abord.

Il arrive ici journellement de France beaucoup d'émigrés & sur-tout des prêtres.

Le capitaine d'un vaisseau danois, arrivé depuis quelques jours de Toulon, a déclaré qu'il y avoit dans ce port 15 vaisseaux de ligne prêts à mettre à la voile, & qu'on croyoit que cette escadre sortiroit d'ici à la mi-janvier.

Les nouvelles de Rome portent que les théâtres viennent d'y être ouverts, ce qui n'avoit pas eu lieu depuis trois ans, mais que le gouvernement, dans sa profonde politique, avoit prohibé la représentation de toute tragédie.

A L L E M A G N E

De Bonn, le 2 janvier.

Le général Jourdan est arrivé aujourd'hui ici avec son quartier-général. Notre garnison est partie ce matin pour Cologne; demain nous recevrons d'autres troupes venant d'Andernach. Celles qui viennent du Hundspruck, le long du Rhin, étendront leurs quartiers d'hiver jusques dans les états prussiens. Une colonne marche par Treves dans le Brabant, une autre restera dans l'Éifel & ses environs. Les hussards, les chasseurs & les autres troupes légères, seront cantonnés le long de la Moselle.

Depuis deux jours les commissaires des guerres manquent d'argent, ce qui avoit ralenti un peu les livraisons des marchands; mais hier il est arrivé un courrier de Paris qui a apporté, de la part du ministre de la guerre, la nouvelle que huit chariots chargés d'argent sont en route. On dit que le soldat recevra une augmentation de paye en argent, parce qu'avec les assignats il ne peut pas même se procurer du tabac.

De Gimmeldingen, le 3 janvier.

Depuis l'armistice, tout est tranquille à l'armée. L'armée en général, prendra ses quartiers d'hiver. On parle beaucoup d'une ligne que les Autrichiens feront près de la Speyerbach. A Musbach il y a un très-grand nombre de travailleurs qui attendent leur destination. Il est certain que nos environs seront bien retranchés. Plus de 6000 paysans & 2000 soldats viennent d'arriver pour travailler.

Du Bas-Rhin, le 6 janvier.

On se réjouit ici, en général, de l'armistice, parce qu'on croit qu'il sera l'avant-courreur de la paix. Les Français continuent cependant de fortifier Dusseldoff. On parle de prolonger les cantonnemens des troupes françaises le long du Rhin; cette mesure est d'autant plus nécessaire que le pays est ruiné dans une assez grande étendue & que les habitans ont de la peine à se procurer le plus stricte nécessaire.

Tous les avis, tant du Haut que du Bas-Rhin, portent que les armées respectives se sont dispersées dans la vue de choisir les quartiers d'hiver les plus commodes à leurs situations respectives, sur-tout dans une saison où il est plus aisé de gagner des malades que des victoires.

Certains lettres disent qu'au milieu du repos général & provisoire qui est convenu, on a entendu une canonnade du côté de Lautern, & que les Français ont attaqué à l'improviste quelques postes foibles que les Autrichiens avoient de ce côté-là. Ces bruits sont trop absurdes pour qu'on s'y arrête; & quoique certains papiers français aient affecté de répandre que le directoire exécutif vouloit ou devoit désapprouver la suspension d'armes convenue entre les généraux respectifs, rien jusqu'ici n'a confirmé une pareille détermination, & nous sommes convaincus que le bruit d'une rupture imprévue de l'armistice est une calomnie dirigée contre d's ennemis dont rien n'a du jusqu'ici nous faire suspecter la bonne foi.

On écrit de Singard que l'armée de Condé a repris son immobilité. L'empereur ne perd pas une occasion de manifester aux émigrés, qu'il ne prend pas le moindre intérêt à leur querelle; on ajoute même que cette armée auroit été réformée depuis long-tems, si les Anglais n'avoient persisté à la solder.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 10 janvier.

Des négocians regardent comme une conquête très-importante pour le commerce de l'Inde celle d's établissemens hollandais dans l'isle de Ceylan. Le port de Trinquemale, situé à la pointe du continent indien, est une acquisition extrêmement favorable à la navigation sur les côtes de Coromandel & du Bengale; on l'a toujours regardé comme la clef de cette baie. Nos troupes l'avoient pris aux Hollandais dans la dernière guerre; mais l'amiral français le baillly de Suffren le reprit bientôt après. L'isle de Ceylan est si anciennement célèbre par sa beauté & sa fertilité que les Indiens lui ont donné de tems immémorial le nom de *Temarasin*, qui signifie *Terre de Plaisir*. Elle produit la canelle de la meilleure espèce & en grande abondance. L'établissement que les Hollandais y ont formé est une de leurs plus utiles possessions dans l'Inde. Nous y sommes arrivés dans des circonstances favorables; car on assure que le roi de Candy étoit fort mécontent des

Hollandais, & que les naturels du pays ont dû les voir avec une grande satisfaction chassés de leur isle.

Voici ce qu'on lit dans un pamphlet très-bien écrit, qui fait beaucoup de bruit depuis quelque tems, & qu'on attribue au lord Auckland: « Je ne doute pas que le port de Trinquemale ne soit en ce moment au pouvoir de nos troupes. C'est un havre aussi commode que spacieux, où toute la marine d'Angleterre pourroit mouiller en sûreté. Quand on se rappelle combien l'escaire de l'amiral Hughes se trouva embarrassée dans la dernière guerre pour se procurer sur la côte de Coromandel un abri contre les moussons, on doit espérer que notre gouvernement stipulera à la paix la conservation de ce port. Lorsque l'amiral de Suffren l'eut repris, les Français arrivoient toujours à la côte de Coromandel un mois plutôt que nous, parce que nos vaisseaux étoient obligés d'aller chercher un abri à Bombay. Ceux qui connoissent les mers de l'Inde savent combien cette seule circonstance peut nuire ou servir à notre commerce ».

On mande de Dublin que le nouveau canal, qui portera le nom de Canal Royal, & qui va de Dublin à Kilkocq, est enfin achevé, & que le public va jouir de ce moyen de communication si utile au commerce. Pour exécuter ce canal, il a fallu percer à Castlenoch un rocher solide de près de deux mille de profondeur. Après cette traversée souterraine, on passe sur l'aqueduc de Leixlip, construit au-dessus de la riviere de Kye, à une élévation perpendiculaire de 80 pieds. Avant de rendre public l'usage de ce canal, les commissaires de la compagnie qui en a l'entreprise ont entrepris pour la première fois cette hardie navigation à la fin du mois dernier. Ils étoient accompagnés de plusieurs personnages considérables & ont trouvé dans leur passage une foule innombrable de spectateurs étonnés & ravis d'un si merveilleux spectacle.

F R A N C E.

De Paris, le 3 pluviôse.

La correspondance que nous nous empressons de publier entre le directoire exécutif & le ministre de l'intérieur présente quelques idées consolantes pour les amis sincères du gouvernement. Une administration active & sage a concilié jusqu'ici au ministre de l'intérieur la bienveillance des bons citoyens; & l'expression publique de cette bienveillance il paroît la redouter, & même la repousser: cette délicatesse est peu commune chez les hommes en place, qui d'ordinaire sont d'autant plus jaloux d'obtenir des éloges qu'ils ont moins fait pour les mériter. Le directoire exécutif s'honore en refusant la démission d'un ministre, dont il peut mieux qu'aucun citoyen privé apprécier les talens & les services; en conservant à la chose publique un agent qui a montré des lumières & du courage, il se montre plus digne lui-même de la confiance générale, qui sera toujours la force la plus solide de tout gouvernement. Cette conduite prouve que la faction qui se plaît à verser le poison de la calomnie sur le ministre de l'intérieur est moins redoutable qu'on ne l'imagine, & que le directoire ne croit avoir aucun sacrifice à lui faire. Comprimer tous les partis est un devoir du gouvernement; & tel paroît être le plan du directoire. Son président, dans le discours qu'il a prononcé primidi sur l'autel de la patrie, a confirmé cette opinion, en déclarant une guerre égale aux royalistes & aux anarchistes.

Le ministre de l'intérieur au citoyen président du directoire exécutif.

Paris, le 28 nivose, an 4^e. de la république.

CITOYEN PRÉSIDENT,

Tant que certains journalistes n'ont déchiré, mon courage ne s'est point affaibli; mais je m'aperçois que d'autres en prenant ma défense me rendent l'objet d'une dispute polémique. Je ne crains pas d'être calomnié par un parti, mais je ne veux pas être défendu par un autre; c'étoit ce que je craignois le plus: si je m'exposois plus long tems à cette espece de bienveillance, je deviendrois suspect, & je ne dois pas l'être pour opérer le bien.

Il est tems encore de prévenir les effets, dangereux pour moi seul, de cette lutte dont je suis l'objet; mais il n'y a qu'un seul moyen, c'est celui de ma retraite. Tout me dit qu'elle est nécessaire. Je vous prie en conséquence, citoyen président, d'offrir au directoire exécutif ma démission de la place de ministre de l'intérieur. Je l'ai exercée trop peu de tems pour avoir pu opérer un bien sensible: l'amélioration des subsistances de Paris est la seule opération dans laquelle j'ai rendu quelques services. J'ai la satisfaction de la laisser dans un état tranquilisant.

Dans ma retraite, j'emporterai le souvenir des bontés du directoire exécutif pour moi, & de sa ferme résolution de tout faire pour le bonheur des Français: je lui avois voué une fidélité inviolable en attachant mon sort au sien: les circonstances ne me permettent pas de remplir mon engagement; je prie le directoire exécutif d'agréer mes regrets, d'approuver mes motifs, d'être persuadé que rien ne pourra diminuer mon respect & mon attachement pour lui, & de m'accorder quelque part dans son estime.

Salut & respect.

Signé, BENEZECH.

Le directoire exécutif au ministre de l'intérieur.

Paris, ce 28 nivose, an 4^e.

Le directoire exécutif sent combien un citoyen dévoué à sa patrie peut être désagréablement affecté des éloges de certains journalistes; mais un ministre qui a su braver la censure des uns doit avoir le courage de se mettre au-dessus des éloges des autres.

Le directoire exécutif, citoyen ministre, est satisfait de votre administration, & refuse d'accepter votre démission.

Signé, REWBELL, président

Pour le secrétaire-général, CARNOT.

Le ministre de l'intérieur au directoire exécutif.

Paris, ce 29 nivose, an 4^e.

CITOYENS,

J'ai fait mon devoir en exposant mes principes & mes craintes au directoire exécutif, & en lui offrant ma démission: il la refuse, & il veut bien me témoigner qu'il est satisfait de mon administration, en m'engageant à me mettre au-dessus des éloges des uns comme j'ai su braver la censure des autres.

Cette nouvelle marque de la bienveillance, & de l'estime du directoire exécutif me rendent à mon poste & redoublent mon courage. Je lui renouvelle l'assurance de mon respect pour lui, de mon attachement à ses travaux, & de mes vœux pour l'affermissement de la république & de

la constitution, & je promets au directoire exécutif de ne connaître d'autres dangers que ceux qui pourroient le menacer lui-même.

Salut & respect. Signé, BENEZECH.

Le directoire exécutif au ministre de l'intérieur.

Paris, ce 29 nivose, an 4^e.

Le directoire, citoyen ministre, a reçu votre lettre en date de ce jour, en réponse à celle par laquelle il vous mandoit, hier, ne point accepter votre démission. Il a vu avec satisfaction les nouvelles assurances que vous lui donnez de votre dévouement à la chose publique, & vous autorise à donner à la présente lettre, à celle d'hier & aux deux vôtres sur le même objet, telle publicité que vous trouverez convenir.

Signé, REWBELL, président.

Par le directoire exécutif, le secrétaire-général,

Signé, LAGARDE.

Arrêté du directoire exécutif, du 27 nivose.

Le directoire exécutif, voulant soutenir le crédit des assignats, autorise la négociation suivante sur les produits de l'emprunt forcé.

Passé le 30 nivose, la moitié de chaque paiement se fera en numéraire, en matieres d'or & d'argent, ou en grains; l'autre moitié pourra s'effectuer en assignats au cours indiqué ci-après, sans aucune remise.

Les ventes qui auront lieu par suite des contraintes qui seront décernées en exécution de la loi du 22 de ce mois se feront en assignats, dont la réduction en valeurs métalliques, nécessaire pour établir la décharge des contribuables, se fera sur le pied du cours ci-après, sans aucune remise. Ces assignats versés aussitôt les ventes chez le percepteur des contributions seront, ainsi que ceux qui proviendront des paiemens effectués par les contribuables, biffés, annullés, & ensuite brûlés dans les formes ordinaires.

Le cours dont il est parlé ci-dessus, sera, pour le département de la Seine, le cours de la veille à la bourse de Paris; & pour les départemens, le cours de chaque jour de paiement sera le cours de la même bourse dix jours auparavant, conformément aux arrêtés du directoire, en date des 15 & 21 de ce mois.

Le présent arrêté sera inséré au bulletin des loix, publié & affiché par tout où besoin sera.

Signé, REWBELL, président.

LAGARDE, secrétaire-général.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CAMUS.

Séance du 3 pluviôse.

On proclame le résultat du scrutin fait hier pour le renouvellement du bureau. Camus est élu président. Les nouveaux secrétaires sont Lamarque, Drouet, Quinette & Bancal.

Damoù, commissaire aux archives du conseil, présente pour ces archives un long projet de règlement; il propose aussi l'établissement d'une bibliothèque pour le conseil.

On demande que l'urgence soit déclarée.

Un membre s'y oppose, & demande que ce projet de résolution soit discuté d'après les formes constitutionnelles. Cette proposition est adoptée & le conseil ordonne l'impression & ajourne la discussion à trois jours après la distribution.

Le citoyen Fontenay, compris dans les résolutions prises par le conseil pour suspendre de leurs fonctions quelques députés non définitivement rayés des listes d'émigrés où ils ont été inscrits, écrit que dès qu'il a eu connoissance de la résolution qui le concerne & sans attendre même qu'elle fût approuvée, il a cessé de remplir les fonctions de législateur; mais il demande qu'on fasse au plutôt le rapport sur la manière dont les radiations définitives devroient s'obtenir.

Cette demande est convertie en motion par un membre, & le conseil ordonne que ce rapport sera fait dans trois jours.

Un autre représentant, suspendu de l'exercice de ses fonctions, le citoyen Sers, envoie par écrit le serment de haine à la royauté.

L'assemblée ordonne que ces prestations de serment de haine à la royauté seront annexées au procès-verbal de la séance du premier de ce mois.

Bentabole & Villetar réclament contre cette disposition; ils pensent que les députés suspendus ne peuvent faire aucun acte relatif à leurs fonctions.

Le conseil maintient sa résolution.

Un membre lit une lettre de l'administration municipale de Beaumont-sur-Chartres, qui, après un combat de six heures, a chassé de son territoire 1,200 chouans.

Le conseil ordonne l'insertion de cette lettre au procès-verbal; mais Leblanc représente qu'elle n'est pas officielle & que les administrations municipales ne peuvent correspondre qu'avec le directoire exécutif.

Roux & un autre membre demandent à cette occasion le rétablissement du bulletin de correspondance, pour transmettre par cette voie aux départemens les traits d'héroïsme & de civisme qui honorent les citoyens de la république ou ses armées, & ranimer & entretenir l'esprit public que l'aristocratie cherche par-tout à corrompre. Roux représente que ce bulletin a été supprimé dans le tems où l'on s'efforçoit les troubles de vendémiaire.

Une commission est nommée pour examiner cette demande.

Perrin, l'un des membres de la commission des inspecteurs, rappelle que cette commission doit être renouvelée tous les trois mois. Il demande qu'on procède à ce renouvellement. Le conseil décide qu'il s'en occupera demain.

Lakenal obtient la parole pour une motion d'ordre; il dit: Vous avez célébré avant-hier la fête de la république; elle ne peut s'asséoir que sur la ruine de tous les privilèges, de tous les abus: je viens vous en dénoncer un qui depuis long-tems nourrit l'indignation au fond de mon ame, & qu'il faut enfin extirper dans ses racines. Je viens vous dénoncer cette foule d'enfans déshonorés qui, frappés par la réquisition, n'ont pas été encore expier aux frontières la honte de n'avoir rien fait pour la patrie. Vainement le législateur travaille à les rallier sous les drapeaux de la liberté; ses travaux n'ont produit jusqu'ici que le triomphe des coupables & la honte de la loi. La cause de ces affronts faits à la volonté nationale, vous la trouverez dans les démarches de

cette foule de solliciteuses, l'opprobre de leur sexe; vous la trouverez dans l'influence corruptrice de ces festins où brille l'or volé à la république; vous la trouverez dans la mollesse criminelle, dans la corruption & l'incivisme des agens d'exécution & principalement des officiers de santé de toute la république.

C'est sur eux qu'il faut porter un regard assuré & impitoyable. Ils vont distribuant des liasses de certificats de maladie à des jeunes gens qui, tous les jours, agiotent sans pudeur dans nos places publiques, & qui le soir réunis au spectacle insultent à l'autorité nationale & repoussent effrontément le chant de nos triomphes. Jusqu'à quand, législateurs, la loi reculera-t-elle devant une poignée de polissons? Jusqu'à quand les laisserez-vous jouir, sous vos yeux, du scandaleux triomphe de l'impunité? Il faut ou que tous ces lâches aillent servir la république sur nos frontières, ou que la république les vomisse de son sein; il faut que si vos loix à cet égard ne s'exécutent pas avec une religieuse ponctualité, & que les émigrés internes n'obéissent pas à la voix de la patrie, tout citoyen ait le droit de les saisir par-tout où il les trouvera & de les consigner dans le plus prochain hôpital. Je prends, moi, l'engagement de dénoncer tous les abus qui pourroient les tenir loin du poste que la patrie leur a assigné.

Je les reproduirai sans cesse à cette tribune. L'espoir d'être utile à mon pays me fera braver la crainte d'être importun.

Je demande la formation d'une commission de trois membres, chargée de vous proposer l'annulation ou un mode de révision prochain & sûr de tous les certificats délivrés par des conseils ou des officiers de santé.

Cette proposition est adoptée.

Ramel, au nom de la commission des finances, fait un rapport sur la répartition des impôts pour l'an IV. Il présente divers projets de résolutions, tant pour la rentrée de l'arriéré, que pour le mode de paiement des impôts à l'avenir.

Le conseil ordonne l'impression & ajourne la discussion à trois jours après la distribution.

Chésier a fait un rapport sur l'organisation des administrations municipales. L'impression en a été également ordonnée.

Le projet de résolution qui a été adopté, porte:

Art. 1^{er}. Le délai fixé par l'article 38 de la loi du 19 vendémiaire dernier pour la tenue des assemblées primaires de canton & l'élection des municipalités dans les communes de Bordeaux, de Lyon, de Marseille & de Paris est prorogé jusqu'au premier thermidor prochain.

II. Le directoire exécutif nommera provisoirement les membres qui doivent composer jusqu'à cette époque les administrations municipales de ces quatre communes.

Le conseil a adopté ensuite un projet de résolution, qui charge le directoire exécutif de faire mettre en vente les domaines nationaux dans la Belgique.

Bourse du 3 pluviôse.

Amsterdam.....	$\frac{12}{64}$	Louis.....	5175-200-225-250
Hambourg.....	37000.		200 175
Madrid.....	2100.	Ecus.....	5050-100-5075-5050
Cadix.....	idem.	Lingot d'argent.....	9700.
Gènes.....	18000.	Inscriptions.....	190-180-175
Bale.....	$\frac{21}{64}$		

Café, 310. — Sucre d'Orléans, 245. — Savon de Marseille, 190. — Chandelle, 120.